Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9370609
Centre d'intérêt: 620

Fédération des associations d'établissements privés.

Mémoire sur le dossier résidence-pensionnat : présenté au Ministre de la santé et des services sociaux par la Fédération des associations d'établissements privés. -- [Montréal] : La Fédération, 1993.
43, [1] p. ; 28 cm + annexe 6 ([8] p.).

En tête du titre: "Pour rendre plus accessible un service essentiel et relever le défi d'une réponse adéquate à des besoins sociaux nouveaux". Annexe 6: Questionnaire sur le service de résidence-pensionnat. Bibliogr.: p. 41.

Descripteur(s): Pensionnat * Résidence d'étudiants * Ecole privée * Besoins financiers * Caractéristiques familiales * Financement * Mémoire * Questionnaire * Statistiques * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire sur l'état et les besoins des résidences-pensionnats des établissements privés reprend en grande partie les recommandations formulées en 1988 au ministre de l'Education. Il présente, dans un premier temps, la carte des 66 résidences-pensionnats et brosse un tableau de leur situation financière. Il situe, en second lieu, la réalité des résidences-pensionnats au regard des besoins nouveaux des familles québécoises. Il fait ensuite état des difficultés financières de ces services dans le contexte de la relève institutionnelle et en raison du vieillissement des équipements et des coûts de pension trop élevés. Il propose finalement des hypothèses de solution impliquant un nouveau partenariat et une aide gouvernementale via le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les annexes 1 à 3 de même que l'annexe 5 présentent des tableaux statistiques sur la situation des résidences-pensionnats. L'annexe 4 dresse la liste des établissements qui ont un pensionnat (par région) et l'annexe 6 reproduit le questionnaire qui a servi à la cueillette des données.

Type de document:

MFN: 1133

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

9370609

«Pour rendre plus accessible un service essentiel
et relever le défi d'une réponse adéquate à des besoins sociaux nouveaux»

MÉMOIRE
SUR LE DOSSIER RÉSIDENCE-PENSIONNAT

présenté au
ministre de la Santé et des Services sociaux

par la
Fédération des associations d'établissements privés (FAEP)

février 1993

«Pour rendre plus accessible un service essentiel
et relever le défi d'une réponse adéquate à des besoins sociaux nouveaux»

MÉMOIRE
SUR LE DOSSIER RÉSIDENCE-PENSIONNAT

présenté au
ministre de la Santé et des Services sociaux

par la
Fédération des associations d'établissements privés (FAEP)

février 1993

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

I. CARTE DES RÉSIDENCES-PENSIONNATS ET TABLEAU DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE 5

1.1 Une riche tradition sociale 5
1.2 La carte des résidences-pensionnats 7
1.3 Le tableau de la situation financière des résidences-pensionnats 9

II. LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT AU REGARD DES BESOINS NOUVEAUX DES FAMILLES QUÉBÉCOISES 15

III. UN SERVICE EN PÉRIL 23

3.1 Le contexte de la relève institutionnelle 24
3.2 Le vieillissement des équipements 26
3.3 Les coûts de pension trop élevés 28

IV. UN NOUVEAU PARTENARIAT À CRÉER 31

4.1 Une subvention aux résidences 32
4.2 Une aide à la pension 33

CONCLUSION 37

BIBLIOGRAPHIE 41

ANNEXES 43

1. Tableau d'occupation de résidences - primaire et secondaire
2. Tableau des motivations du choix - primaire et secondaire
3. Tableau des déficits - primaire et secondaire
4. Liste des institutions qui ont un pensionnat
5. Résidences en voie de fermeture

INTRODUCTION

La Fédération des associations d'établissements privés (FAEP) regroupe, depuis le 26 juin 1991, trois associations d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, qui comptent au total 161 écoles et plus de 77 000 élèves, répartis sur l'ensemble du territoire québécois:

> l'Association des établissements scolaires privés (ADESP): 15 écoles secondaires et 17 500 élèves;

> l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES): 96 écoles et 47 500 élèves;

> l'Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire du Québec (AIPEQ): 50 écoles et 12 000 élèves.

La FAEP représente donc la grande majorité des écoles privées du Québec.

La Fédération des associations d'établissements privés (FAEP) a convenu d'ouvrir de nouveau le dossier *RÉSIDENCE-PENSIONNAT*. Cette décision repose, entre autres, sur la situation financière précaire qui prévaut dans la quasi-totalité des résidences-pensionnats, sur l'intérêt que les ministres concernés (Éducation, Santé et Service sociaux, Condition féminine) ont manifesté pour le dossier, sur une demande formulée récemment par l'Assemblée des évêques et sur les nombreux changements que la vie familiale a connus au cours des dernières années au Québec.

La problématique des résidences-pensionnats dans les écoles privées du Québec a déjà fait l'objet de deux études, en 1983 et en 1988. Les données recueillies lors de ces deux études et les démarches qui avaient alors été entreprises auprès du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et auprès de la ministre déléguée à la Condition féminine seront évoquées en toile de fond au présent mémoire qui actualise la problématique à partir de données nouvelles sur l'école et la famille des années 90.

La situation des écoles privées a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. Même si certains diocèses et plusieurs communautés religieuses demeurent encore actifs dans beaucoup d'écoles privées du Québec, bon nombre d'institutions ont réalisé, ont entrepris ou sont sur le point d'entreprendre un processus de relève institutionnelle en vue de confier à des équipes laïques la mission de poursuivre des oeuvres souvent centenaires qui ont fait la réputation de l'éducation au Québec, bien avant le *Rapport Parent* et la création du ministère de l'Éducation.

La prise en charge des institutions cléricales ou religieuses par des équipes laïques met en évidence la contribution financière importante de l'Église et des communautés religieuses au développement et au fonctionnement d'un nombre important de maisons d'enseignement doublées de résidences-pensionnats. Elle met en même temps en évidence la nécessité pour l'État de prendre la relève, au plan financier, s'il veut assurer la survie et le développement de ces institutions.

À l'origine, les résidences-pensionnats avaient comme aujourd'hui une double fonction éducative et sociale: garantir l'accessibilité à l'éducation aux élèves qui demeuraient trop loin d'une école secondaire ou supérieure pour voyager matin et soir et fournir l'hébergement et un milieu d'accueil aux enfants de familles qui ne pouvaient pas assumer, pour un certain temps, leurs devoirs familiaux.

Avec les années, la création des commissions scolaires régionales et des cégeps a enlevé de l'importance au rôle d'accessibilité à l'éducation, mais les nombreux changements que la vie familiale a connus, au cours des dix dernières années au Québec, ont accru l'importance de la fonction sociale des résidences-pensionnats rattachées à beaucoup d'écoles privées.

C'est ce qui explique que les démarches pour obtenir l'aide gouvernementale ont été dirigées en 1988 vers le ministre de l'Éducation alors que maintenant notre interlocuteur principal est le ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est à lui que nous adressons ce mémoire où nous nous emploierons à:

> présenter explicitement la carte des résidences-pensionnats rattachées aux écoles privées du Québec et un tableau de leur situation financière;

> situer la réalité des résidences-pensionnats au regard des besoins actuels de la famille québécoise;

> faire état des difficultés rencontrées dans le maintien et le développement du service des résidences-pensionnats;

> avancer des hypothèses de solutions impliquant une aide justifiée de l'État via le ministère de la Santé et des Services sociaux.

D'abord faire **oeuvre éducative**, mais aussi faire **oeuvre sociale**. Voilà la motivation qui nous anime dans la présentation de ce mémoire. C'est le moyen choisi par la Fédération des associations d'établissements privés (FAEP) pour sensibiliser le ministre de la Santé et des Services sociaux à la nécessité et à l'efficacité d'un tel service pour plusieurs familles québécoises. Nous espérons trouver, auprès de lui et de ses collègues au ministère de l'Éducation, au ministère du Revenu, à la Condition féminine et au Secrétariat à la famille, les appuis nécessaires pour assurer la survie et le développement des 66 résidences-pensionnats au service de familles québécoises de la plupart des régions du Québec.

Chapitre I
CARTE DES RÉSIDENCES-PENSIONNATS ET TABLEAU DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE

Les études de 1983 et 1988 qui ont précédé celle-ci se sont intéressées aux résidences-pensionnats ouvertes aux élèves de l'enseignement secondaire. Pour cet ordre d'enseignement, nous disposons donc de données qui nous permettront de faire des comparaisons et de dégager des tendances. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, nous ne disposons pas de pareilles données. Notre étude s'étendra cependant aussi à cet ordre d'enseignement. La carte des résidences-pensionnats et le tableau de leur situation financière permettront de bien identifier les caractéristiques propres à chaque ordre d'enseignement.

1.1 Une riche tradition sociale

Le service de résidence-pensionnat au Québec repose sur une tradition qui remonte pratiquement au régime français. C'est une «vieille» réalité, une formule d'éducation qui a des racines profondes et lointaines. Précisons d'abord que, dans la très grande majorité des cas, les résidences-pensionnats ont été fondées par le clergé et par les communautés religieuses. Plusieurs

étaient originellement vouées à la relève du clergé et des communautés religieuses: séminaires, juvénats, couvents, etc., d'autres servaient deux clientèles: celle qui se destinait à la relève et celle qui, s'étant un jour sentie appelée, demeurait sur place pour compléter ses études après avoir perdu l'idée d'embrasser les ordres ou la vie communautaire; d'autres, enfin, s'adressaient clairement à des élèves qui voulaient poursuivre des études dans une institution privée, choisie de préférence à l'école publique, par certains élèves et leurs familles. Maintenant que la relève sacerdotale ou religieuse intéresse très peu de jeunes, toutes les résidences-pensionnats encore en activité sont ouvertes à des jeunes qui les fréquentent pour des fins à la fois éducatives et sociales.

Pour illustrer cette tradition d'éducation, il convient de souligner que, parmi les institutions de la FAEP, plus d'une vingtaine ont au-delà de cent ans d'existence et que la très grande majorité des institutions qui offrent le service de résidence-pensionnat ont été fondées avant le début des années 60.

La «Révolution tranquille» et la réforme scolaire qui s'ensuivit ont certes ébranlé quelque peu cette formule d'éducation qui, sans s'éteindre, s'est réarticulée en fonction des nouvelles réalités scolaires au primaire, au secondaire et au collégial.

La formule était ancienne, mais les besoins étaient toujours là de sorte qu'au cours des trente dernières années, la demande pour le service de résidence-pensionnat au secondaire privé s'est maintenue. La diminution sensible qui peut être observée dans certaines régions résulte de facteurs économiques: des parents ne sont plus capables d'assumer la hausse des frais de pension même si les coûts demeurent raisonnables. Actuellement, plus de soixante-dix des institutions membres de la FAEP offrent le service de résidence-pensionnat.

Le taux d'occupation moyen est de 80% pour l'ensemble des 20 résidences-pensionnats du primaire et de 75% pour l'ensemble des 52 résidences-pensionnats du secondaire. Le réseau de l'enseignement privé a acquis une riche expertise dans le domaine de l'hébergement et de l'animation des élèves en résidence. C'est un besoin social qui répond à des besoins variés et pressants de la famille québécoise moderne qui subit de si nombreux changements. Alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux met l'accent sur la prévention et que le ministère de l'Éducation cherche des moyens de prévenir le décrochage scolaire, il convient de rechercher les moyens de permettre aux résidences-pensionnats en milieu scolaire d'exploiter leur savoir-faire à des coûts très abordables si on les compare aux coûts de résidence en centres d'accueil.

1.2 La carte des résidences-pensionnats

Les 66 résidences-pensionnats des associations membres de la FAEP sont implantées dans une cinquantaine de villes différentes du Québec. On en trouve 1 dans l'Est du Québec, 3 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 15 dans la grande région de Québec-Chaudière-Appalaches, 12 en Mauricie-Bois-Francs, 8 en Estrie, 10 sur l'Île de Montréal, 7 à Laval-Laurentides-Lanaudière et 10 en Montérégie. En annexe 4, on trouvera la liste de ces résidences-pensionnats regroupées par région. Ce tableau contient des informations relatives à la clientèle totale d'élèves, au pourcentage d'élèves pensionnaires (garçons et filles), au nombre de places disponibles, au nombre de places occupées et au pourcentage d'occupation des places disponibles en résidences-pensionnats. La répartition des 66 résidences-pensionnats par région et par ordre d'enseignement est résumée dans le tableau suivant:

RÉSIDENCES-PENSIONNATS PAR RÉGION ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
RÉGION	PRIMAIRE	SECONDAIRE	PRIMAIRE ET SECONDAIRE
Est du Québec		1	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	2	
Québec-Chaudière-Appalaches	4	9	2
Mauricie-Bois-Francs	1	10	1
Estrie	2	6	
Montréal	3	4	3
Laval-Laurentides-Lanaudière	1	4	2
Montérégie	2	8	

Le réseau couvre tout le Québec à l'exception de l'Outaouais, de la Côte-Nord et de l'Abitibi où de tels services n'existent plus.

L'ensemble des 20 résidences-pensionnats ouvertes aux élèves du primaire peut accueillir, au total, environ 1 000 élèves et le taux d'occupation varie de 34% à 100% pour un taux moyen de 80%. L'ensemble des 52 résidences-pensionnats ouvertes aux élèves du secondaire peut accueillir, au total, environ 7 500 élèves. Le taux d'occupation varie de 46% à 100% pour un taux moyen de 75%. En 1983, le nombre de places disponibles était sensiblement le même (7 400) et le taux d'occupation moyen était de 86%.

Ainsi, le service de résidence-pensionnat rejoint actuellement 12% de la clientèle des écoles privées du secondaire et 8% de celle du primaire alors qu'en 1988, il en rejoignait 15% et en 1983, il en rejoignait 18%.

Cette diminution progressive du nombre total des pensionnaires et du taux d'occupation des places disponibles depuis 1983 s'explique en grande partie, comme on le verra plus loin, par le retrait progressif des clercs et des religieux et par l'augmentation consécutive des coûts d'exploitation. Plusieurs familles québécoises trouveraient avantage à profiter de la ressource que constitue la résidence-pensionnat reliée à une institution scolaire mais elles n'en ont plus les moyens.

Bien que ces chiffres ne soient pas exhaustifs, ils évoquent assez clairement l'importance que revêt la résidence-pensionnat au sein de la FAEP. La dimension sociale des résidences-pensionnats, qui sera plus précisément développée dans le prochain chapitre, autorise la Fédération à demander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'aide nécessaire pour permettre à ce service encore présent dans la plupart des régions du Québec de continuer à vivre et à offrir aux familles québécoises, à un coût abordable, un service souvent essentiel.

1.3 Le tableau de la situation financière des résidences-pensionnats

La situation financière des résidences-pensionnats est devenue assez problématique pour que plusieurs institutions, qui en avaient fait une caractéristique importante de leur mission, songent à abandonner ce volet très apprécié par de nombreuses familles qui y trouvent toujours une réponse pratique et relativement peu coûteuse à des responsabilités qu'ils ne peuvent temporairement plus exercer de façon satisfaisante pour eux et bénéfique pour leurs enfants.

Nous verrons dans le prochain chapitre, de façon plus explicite, en quoi les résidences-pensionnats rattachées à une école viennent répondre à des besoins nouveaux de plusieurs familles québécoises. On trouvera, en annexe 3, le tableau détaillé de toutes les résidences-pensionnats qui ont depuis quelques années des déficits d'opération importants.

Pour le moment, nous nous contenterons de dresser ici deux tableaux-synthèses de la difficile situation financière de la plupart des résidences-pensionnats. Le premier tableau présente la situation de l'enseignement secondaire et le second celui de l'enseignement primaire.

TABLEAU-SYNTHÈSE
DES DÉFICITS ANNUELS ET CUMULÉS
DES RÉSIDENCES-PENSIONNATS (1988-1992)

AU SECONDAIRE

	1988	1989	1990	1991	1992	Déficits cumulés de 1988 à 1992
MINIMUM	(2 661)	(10 058)	(14 744)	(3 209)	(7 220)	(58 004)
MAXIMUM	(245 472)	(255 149)	(335 950)	(244 601)	(506 802)	(1 587 974)
MOYENNE	(86 730)	(86 911)	(95 552)	(80 781)	(94 428)	(393 914)

En 1988-1989, 66% des résidences-pensionnats accueillant une clientèle de l'enseignement secondaire étaient déficitaires. En 1992-1993, 81% de ces résidences-pensionnats étaient déficitaires. C'est donc 15% de plus de pensionnats qui se trouvent maintenant en situation déficitaire.

En 1988-1989, pour ce groupe de résidences, le déficit variait de (245 472 $) à (2 661 $), avec une moyenne de (99 568 $).

En 1991-1992, pour ce groupe de résidences, le déficit variait de (506 802 $) à (7 220 $), avec une moyenne de (94 428 $). Le déficit cumulé pour l'ensemble des résidences-pensionnats au cours des cinq dernières années s'élève à 12 235 742 $.

L'institution qui a le plus fort déficit cumulé a un déficit de 1 587 974 $. L'institution qui a le plus faible déficit cumulé a un déficit de 58 004 $. Le déficit moyen cumulé par institution secondaire déficitaire sur cinq ans est de (394 701 $).

Les cinq institutions qui n'ont pas eu de déficits au cours des cinq dernières années expliquent leur situation particulière à partir du facteur suivant: tout le personnel de surveillance et d'animation est un personnel religieux qui ne reçoit aucun salaire. La communauté maintient le pensionnat comme une oeuvre sociale répondant aux demandes pressantes des parents qui y inscrivent leurs enfants.

TABLEAU-SYNTHÈSE
DES DÉFICITS ANNUELS ET CUMULÉS
DES RÉSIDENCES-PENSIONNATS (1988-1992)

AU PRIMAIRE

	1988	1989	1990	1991	1992	Déficits cumulés de 1988 à 1992
MINIMUM	(7 475)	(802)	(10 000)	(26 690)	(2 619)	(802)
MAXIMUM	(15 139)	(28 400)	(59 648)	(89 352)	(127 727)	(276 727)
MOYENNE	(11 307)	(11 564)	(30 216)	(48 778)	(48 555)	(80 289)

En 1988-1989, 50% des résidences-pensionnats accueillant une clientèle de l'enseignement primaire étaient déficitaires. À partir de 1989-1990 jusqu'en 1992-1993, ce déficit a rejoint 75% des pensionnats de cet ordre d'enseignement.

En 1988-1989, pour ce groupe de résidences-pensionnats, le déficit variait de (15 139 $) à (7 475 $), avec une moyenne de (11 307 $). En 1991-1992, pour ce groupe, le déficit variait de (127 727 $) à (2 619 $) à , avec une moyenne de (48 555 $). Le déficit cumulé pour l'ensemble des résidences-pensionnats au cours des cinq dernières années s'élève à (276 727 $).

L'institution qui a le plus fort déficit cumulé a un déficit de 277 023 $. L'institution qui a le plus faible déficit cumulé a un déficit de 20 000 $.

Le déficit moyen cumulé par institution primaire déficitaire au cours des cinq dernières années est de 80 289 $.

Le déficit moyen des institutions qui offrent le service de résidence-pensionnat à des élèves du primaire est généralement moins élevé que celui des résidences-pensionnats qui offrent le service à des élèves du secondaire parce que le nombre moyen de pensionnaires au primaire est en général deux fois moins grand dans chaque institution et parce que les membres des communautés religieuses qui y oeuvrent sont proportionnellement plus nombreux et ils le font d'une façon largement bénévole.

Chapitre II
LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT AU REGARD DES BESOINS NOUVEAUX DES FAMILLES QUÉBÉCOISES

Si la dimension éducative du service de résidence-pensionnat s'impose d'elle-même dès lors qu'on se situe dans le cadre d'une institution d'enseignement, il importe de faire valoir la nécessité d'un tel service dans le contexte des nombreux changements vécus par les familles québécoises au cours des dix dernières années et de ceux qui sont prévisibles au cours des cinq prochaines années. Si, hier, le service de résidence-pensionnat apportait une solution surtout à un problème d'éloignement des centres d'éducation secondaires et supérieurs, il constitue aujourd'hui une réponse efficace à plusieurs problèmes des familles québécoises. C'est ici que l'école privée peut rejoindre les préoccupations du secteur des Affaires sociales.

Lorsque certains parents choisissent librement une institution privée pour l'éducation de leur enfant, ils exercent un droit fondamental qui leur est garanti, au Québec notamment, par les articles du préambule de la loi créant le ministère de l'Éducation. Bien que l'accès à un service de résidence-pensionnat ne soit pas un droit, cela constitue certes une alternative susceptible de combler un besoin fondamental du jeune: celui de pouvoir profiter d'un milieu stable et agréable, un milieu propice pour forger sa personnalité, former son caractère, développer son sens des responsabilités et

acquérir cette maturité qui lui permettra de jouer un rôle social dans le respect de ses concitoyens. La résidence-pensionnat constitue pour plusieurs familles qui vivent des difficultés ou qui viennent d'éclater un milieu d'accueil qui permet aux enfants de se trouver à l'abri pendant que la cellule familiale cherche un nouvel équilibre.

Certaines familles stables à revenus modestes cherchent dans le pensionnat une surveillance, une discipline et un rattrapage scolaire qu'elles ne sont pas capables d'assurer à la maison à cause d'une foule de raisons. Qui n'a pas entendu une mère ou un père dire à un enfant particulièrement turbulent ou indiscipliné: «Si tes résultats scolaires ne s'améliorent pas d'ici la fin de l'année, il faudra qu'on t'envoie au pensionnat l'an prochain.»

L'accès à un service de résidence-pensionnat n'a pas été par le passé et ne doit pas être dans l'avenir une prérogative de riches: c'est un service offert à des jeunes qui ont besoin de ce type de support et d'encadrement et ce, peu importe le milieu économique ou géographique d'où ils viennent. Les séminaires, les juvénats et les couvents ont traditionnellement accepté, à des coûts très modiques, d'accueillir des élèves talentueux ou des enfants de familles temporairement aux prises avec des problèmes de ménage.

L'isolement géographique que ressentent les jeunes dans les régions éloignées du Québec est accentué par la présence de la télévision qui étale dans chaque foyer les nombreuses ressources sportives et culturelles des grandes villes. Le service de pensionnat, tant au primaire qu'au secondaire, peut représenter une solution valable et réalisable. Pour que cette solution soit accessible à toutes les familles, comme ce l'était du temps où le clergé et les communautés religieuses s'en chargeaient, il faudra à l'avenir que l'État prenne la relève.

Depuis cinq à dix ans, les parents réclament davantage des établissements qui offrent le service de résidence-pensionnat. Ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un tel service, et plus particulièrement les familles monoparentales, y songent et espèrent avoir bientôt de l'aide pour se payer un tel service. La cellule familiale s'est considérablement réduite: 81% des familles actuelles ont un ou deux enfants; dans plus de 80% des cas, les parents travaillent tous les deux; le tiers des jeunes couples connaîtront le divorce et beaucoup de foyers ne comptent qu'un adulte, le plus souvent la mère. Cet éclatement de la famille rend hasardeux le cheminement d'un jeune qui vit avec difficulté les tensions familiales. Un encadrement institutionnel et la présence de nombreux pairs du même âge peuvent souvent suppléer à un encadrement familial insuffisant.

Des études récentes du Conseil québécois de la famille, du Secrétariat à la famille, de l'Institut québécois de recherche sur la culture et du ministère de la Santé et des Services sociaux sont unanimes à reconnaître que la famille québécoise est en pleine mutation. Il faut parler maintenant des familles québécoises plutôt que de la famille québécoise parce que les modèles varient beaucoup.

L'uniformité qui prévalait naguère quand les familles étaient généralement nombreuses, quand la mère vaquait aux tâches ménagères, quand le père était le pourvoyeur attitré et quand le divorce était pratiquement inexistant, semble bien révolue. Une famille sur cinq est dirigée par un parent seul. «En 1960, 65% des mères assuraient une présence permanente à la maison. En 1985, ce pourcentage n'était plus que de 16%.»[1] Aujourd'hui, il est probablement plus

---

[1] *L'impact de certains changements familiaux sur les enfants de l'école primaire*, Institut québécois de recherche sur la culture, avril 1990, p. 2.

bas et il le sera davantage dans cinq ans. C'est alors que le service de résidence-pensionnat sera particulièrement nécessaire. L'État a tout avantage à fournir à ces institutions l'oxygène nécessaire à leur survie puisque le clergé et les communautés religieuses qui l'ont fait jusqu'à maintenant sont à bout de ressources.

Dans le rapport récent d'un groupe de travail du ministère de la Santé et des Service sociaux, rapport qui s'intitule *Un Québec fou de ses enfants*, on lit à la page 27:

> *«Bref, les enfants et les jeunes du Québec d'aujourd'hui sont moins nombreux et vivent plus fréquemment des séparations, des divorces et des recompositions familiales que les enfants d'hier. La majorité vivent dans une famille dont le revenu est suffisant; cependant, près de 20% connaissent la pauvreté et près des deux tiers des enfants de familles monoparentales sont pauvres. Les enfants et les jeunes du Québec ont désormais accès à des modèles d'hommes et de femmes beaucoup plus diversifiés et moins nets. Ils viennent également d'horizons de plus en plus variés et constituent un groupe passablement hétérogène dans la région de Montréal. Cependant, une chose ne semble pas avoir changé. Les Québécois et les Québécoises considèrent encore très largement que la famille est une valeur fondamentale dans leur vie.»*

La résidence-pensionnat constituera pour plusieurs un refuge ou une halte temporaire qui leur permettra d'attendre que le calme revienne et que la cellule familiale retrouve l'équilibre menacé.

Plus loin, à la page 49 du même rapport, on lit:

> *«Le groupe de travail pour les jeunes invite l'ensemble des citoyens et des citoyennes à relever deux grands défis:*
>
> *1) prévenir et réduire, dans une proportion d'au moins 25% à 30% dans le cours des dix prochaines années, la victimisation chez les 0 à 12 ans, notamment les abus physiques, sexuels et émotionnels, de même que la négligence;*
>
> *2) prévenir et réduire, dans une proportion d'au moins 25% à 30% dans le cours des dix prochaines années, la marginalisation chez les 6 à 18 ans, notamment l'abandon scolaire précoce, la toxicomanie, la violence et les troubles de comportement, la délinquance, l'itinérance et les conduites suicidaires.»*

À la page 69, le groupe de travail recommande *«de tout mettre en oeuvre pour réduire de moitié au moins le taux de pauvreté chez les jeunes familles (de 29% à 14%) et chez les familles monoparentales (41% à 25%) au cours des dix prochaines années en adoptant une politique de plein-emploi et des mesures sociales spécifiquement dirigées vers ces deux groupes»*.

Ici encore, une façon d'aider les familles monoparentales qui, dans bien des cas sont dirigées par des femmes, de sortir du cercle de la pauvreté, pourrait être de les aider à placer temporairement leurs enfants dans des résidences-pensionnats. Ces femmes pourraient ainsi plus facilement se relocaliser sur le marché du travail ou progresser dans leur carrière. Cette formule les libérerait durant la semaine tout en leur permettant de resserrer les liens familiaux durant les fins de semaine et les périodes de vacances.

Enfin, à la page 161, le groupe de travail conclut que:

> *«La société québécoise constate que plusieurs de ses enfants et de ses jeunes éprouvent des difficultés majeures dans leur développement et qu'ils ne parviennent pas à trouver l'affection, la sécurité, l'appui et les contextes appropriés à leur développement.*
>
> *Ces problèmes ne sont pas étrangers aux difficultés que nous éprouvons à rétrécir l'écart entre les mieux nantis et les plus démunis. Ces écarts engendrent toute une série de situations qui menacent le bien-être des familles. Ils sont également reliés aux obstacles que rencontrent les parents d'aujourd'hui à assumer leur rôle dans une société de plus en plus influencée par des valeurs de réussite personnelle, de production et de consommation déconnectées d'autres valeurs davantage reliées à la compassion, à la collaboration, au développement et à la réussite de la vie familiale et communautaire.»*

La vie dans une résidence-pensionnat peut contribuer à rétrécir l'écart entre les mieux nantis et les familles modestes à la condition que l'État trouve les moyens de rendre abordable la fréquentation de ces institutions plutôt que de les laisser à la seule portée des riches.

En fréquentant ce genre d'institutions, les riches et les moins bien nantis ont développé dans le passé et continueront à développer dans l'avenir les valeurs de compassion, de collaboration, de coopération et de vie communautaire, comme le souhaitent les auteurs du rapport *Un Québec fou de ses enfants*.

Pour l'avenir de notre société, il importe de soutenir nos jeunes et, en particulier, ceux qui sont plus exposés. En ce sens, le service de résidence-pensionnat peut continuer à jouer un rôle important si l'État prend les mesures qui lui permettront d'éponger ses déficits accumulés et de retrouver l'équilibre budgétaire. Vu sous cet angle, le pensionnat peut s'apparenter à un service social relativement peu coûteux et très efficace.

C'est dans cette optique que plusieurs institutions reçoivent déjà des jeunes qui leur sont référés par les services sociaux et les centres d'accueil. Cette collaboration mérite d'être encouragée et elle pourrait se développer dans l'avenir.

Par le service de résidence-pensionnat qu'elles offrent à la jeunesse québécoise, les institutions d'enseignement primaire et secondaire privées remplissent non seulement une fonction éducative, mais une fonction éminemment sociale et appréciée de plusieurs familles. Pour plusieurs jeunes, c'est un service utile et même nécessaire. C'est leur famille d'accueil. Avec l'aide de l'État, ce pourrait être la famille d'accueil de plusieurs autres jeunes et de plusieurs familles québécoises qui en ont réellement besoin.

Au secondaire, l'ensemble des résidences accueille plus de 2 000 jeunes qui viennent de familles monoparentales. Au primaire, on a évalué à 560 le nombre de ces élèves. On estime à plus de 700 le nombre d'élèves pensionnaires au secondaire qui sont des décrocheurs potentiels.

Nous verrons, au chapitre IV, quelles sont les attentes des écoles privées et quelle forme d'aide elles demandent au gouvernement pour poursuivre l'oeuvre sociale que le clergé et les communautés religieuses ont maintenue jusqu'à aujourd'hui mais qu'une direction laïque ayant ses propres responsabilités familiales ne pourra bientôt plus soutenir sans que l'État prenne la relève comme il l'a fait pour les écoles et les hôpitaux il y a un certain nombre d'années. Puisque le service est nécessaire et relativement peu coûteux, il faut lui fournir l'oxygène qui le maintiendra en vie et lui permettra ensuite de retrouver le dynamisme qu'il a connu dans un passé encore récent.

Chapitre III
UN SERVICE EN PÉRIL

Le chapitre qui précède démontre sans l'ombre d'un doute que le service de résidence-pensionnat offert par le réseau privé d'enseignement constitue un élément essentiel d'une véritable politique sociale de la famille: il importe donc de maintenir et développer ce service.

L'analyse des données de notre enquête nous révèle que la survie de cet important service est sérieusement compromise, voire en péril dans un avenir très rapproché, à moins que l'État n'accepte de le seconder par une assistance financière. Pour s'en convaincre à nouveau, il suffit de se référer à la section 1.3 du présent mémoire où nous avons démontré que le réseau des résidences-pensionnats scolaires privées enregistre un déficit cumulé supérieur à 13 millions de dollars pour les cinq dernières années. Une telle situation ne peut sûrement pas durer longtemps.

Dans certains cas, la situation est déjà fort inquiétante. Quinze écoles regroupant un peu plus de 2 000 pensionnaires ont affirmé qu'elles seront incapables de maintenir ce service plus de trois ans sans aide substantielle de la part de l'État. Dans ces mêmes écoles, la situation est d'autant plus alarmante que c'est la survie de tout l'établissement qui est remise en cause par la fermeture du pensionnat, puisque la presque totalité de leurs élèves sont des pensionnaires.

Invités à identifier les principales causes qui rendent si précaire la situation financière de leurs résidences-pensionnats, les responsables des établissements mentionnent, par ordre d'importance et entre autres raisons:

1- le contexte de la relève institutionnelle;
2- le vieillissement des équipements;
3- les coûts trop élevés chargés aux parents.

3.1 Le contexte de la relève institutionnelle

Malgré la laïcisation de l'éducation des années 60 et la disparition des collèges classiques, le clergé diocésain et les communautés religieuses ont conservé leurs résidences-pensionnats, parce que ce service était souvent une caractéristique propre de leur oeuvre. Jamais, depuis ce temps, ils n'ont ménagé les efforts, tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières, pour offrir un service de haute qualité aux jeunes Québécois et Québécoises, conscients qu'ils faisaient ainsi oeuvre d'Église et qu'ils répondaient à un besoin indéniable de la société québécoise. Leur expertise, très souvent plus que centenaire dans le domaine de l'aide sociale, ne laissait planer aucun doute dans leur esprit: les besoins d'assistance à la famille demeureraient, voire augmenteraient, dans cette société québécoise en pleine mutation.

Depuis quelque temps déjà, le clergé et les communautés religieuses font face à une absence quasi totale de relève, ce qui les oblige à repenser leur apostolat, les amène à se retirer progressivement de leurs écoles et à confier à des équipes de laïcs le soin de poursuivre leur oeuvre. C'est d'ailleurs ce retrait des clercs, religieux et religieuses de leurs maisons d'éducation, qui a été identifié par les responsables de nos écoles comme étant la cause première de la fermeture, passée et à venir, des résidences-pensionnats.

En effet, on observe que les coûts reliés à une relève laïque et compétente, particulièrement les coûts en ressources humaines, deviennent rapidement exorbitants. Que l'on songe, à titre d'exemple, à l'impact sur les coûts de fonctionnement de la disparition du personnel religieux, dont la présence de tous les instants, bénévole et généreuse, se traduisait par des économies très importantes au chapitre des salaires. Les laïcs, ayant des responsabilités familiales, n'ont évidemment pas la disponibilité des clercs.

De plus, on se doit d'engager du personnel d'une compétence à toute épreuve afin de répondre aux besoins très variés des jeunes d'aujourd'hui, afin aussi de maintenir la confiance des parents à l'endroit de l'institution.

Déjà très souvent confrontées à la rareté des ressources financières sur le plan strictement scolaire de leurs établissements, ces équipes de relève arrivent à peine à tenir ce service à bout de bras. Dans bon nombre d'endroits, pour se maintenir à flot, on a haussé les coûts de pension jusqu'aux limites des capacités de payer des parents, réduisant ainsi l'accessibilité financière au pensionnat et provoquant une baisse de clientèle. Ailleurs, on arrive encore à s'en tirer grâce aux dons des communautés religieuses.

Sans assistance financière de la part de l'État, tôt ou tard, ces établissements n'auront d'autre choix que de fermer leur résidence-pensionnat. Il s'ensuivra souvent la disparition même de l'établissement privé, surtout en milieu rural, car l'essentiel de leur clientèle scolaire leur provient du pensionnat. Ces fermetures auront donc aussi pour conséquence non négligeable de réduire l'accessibilité à l'enseignement privé, surtout pour des familles à revenus modestes.

3.2 Le vieillissement des équipements

Sauf en de très rares exceptions, ces résidences ne sont pas de jeunes constructions. Érigées il y a plusieurs années, elles réclament maintenant des réparations et des transformations majeures. De plus, leurs aménagements ne répondent pas toujours aux normes actuelles de sécurité, ni d'ailleurs aux besoins d'aujourd'hui, en termes d'espaces ou de commodités.

Les jeunes, habitués au confort relatif de leur foyer, recherchent des milieux attrayants et fonctionnels, bien équipés, où ils peuvent compter à la fois sur des espaces communautaires et privés. Si l'aménagement en dortoir demeure toujours acceptable pour les plus jeunes du primaire, on comprend rapidement que ce type d'aménagement convient difficilement aux attentes des jeunes du niveau secondaire, particulièrement ceux du deuxième cycle.

Ces dernières années, beaucoup de ressources ont été consenties pour améliorer l'ensemble des installations. Notre enquête révèle que, depuis 1988-1989, vingt-trois établissements privés ont investi en moyenne 334 500 $ en transformations physiques ou achats d'équipements et mobiliers de toutes sortes afin de rendre leurs résidences conformes aux normes et aux besoins de maintenant.

On y apprend aussi que la plus large part du financement nécessaire à ces investissements, 75%, provenait de dons de communautés religieuses ou fondations privées. Quant au reste, 25%, les maisons l'ont financé par des emprunts auprès d'institutions financières, ou à même leur faible réserve amassée au fil des ans.

Ici et là, d'autres transformations physiques s'imposent et les ressources financières pour les réaliser sont inexistantes. Au départ, la seule obligation de maintenir les installations en bon état de fonctionnement exige des sommes trop élevées qui ne peuvent être supportées par les seules opérations courantes. Sans assistance financière de la part de l'État, l'impasse demeurera totale. La tentation est alors forte d'exiger davantage de la part des parents, ce qui ne fait qu'empirer la situation vu les incidences négatives d'une telle mesure sur la clientèle.

3.3 Les coûts de pension trop élevés

Une autre raison très souvent invoquée par les responsables des résidences pour expliquer leur situation financière difficile, c'est la baisse de clientèle qui découle directement des hausses successives des coûts de pension imposés aux parents. C'est malheureusement très souvent la seule possibilité qui s'offre aux responsables des résidences pour compenser les conséquences financières du retrait progressif des clercs, religieux et religieuses.

Bien que les coûts de la vie en résidence soient toujours relativement bas et en deçà des coûts réels, ils demeurent quand même trop élevés pour la grande majorité des parents.

Pour bien comprendre la charge financière supportée par les parents, nous devons nous rappeler qu'aux frais généraux de pension, les parents doivent ajouter les frais reliés à la scolarité et au transport scolaire de fin de semaine.

Pour l'année actuelle, 1992-1993, le coût moyen de la pension est de 2 600 $ et celui de la scolarité d'environ 1 200 $. Si on ajoute à ce montant les dépenses de matériel et de transport scolaire, le coût moyen total pour qu'un jeune bénéficie du service de résidence-pensionnat dépasse facilement 4 000 $.

Nous convenons qu'une bonne partie des parents qui utilisent ce service, entre autres les couples de professionnels où les deux parents sont sur le marché du travail, peuvent acquitter facilement une telle facture et davantage.

Malheureusement, c'est loin d'être le cas de la majorité. À la question suivante: «*Parmi vos pensionnaires, quel pourcentage provient de familles monoparentales?*», les responsables de l'ordre secondaire ont répondu 30%, tandis que ceux de l'ordre primaire ont indiqué 56%.

Ces pourcentages, déjà élevés, ne prennent pas en considération tous les parents qui ont dû retirer leurs enfants des résidences ces dernières années, n'étant plus capables d'en acquitter la note. Nous présumons que la grande majorité de ces jeunes qui ont quitté les résidences provenaient de familles dans le besoin, très souvent monoparentales.

C'est à toutes ces familles, plus souvent pauvres qu'autrement, que nous pensons quand nous demandons à l'État, dans le chapitre qui suit, de s'associer financièrement à l'oeuvre éducative et sociale des résidences-pensionnats des écoles privées. Ce serait, entre autres, une bonne façon de permettre aux femmes responsables de familles monoparentales d'effectuer sans scrupule un retour sur le marché du travail et d'éviter ainsi d'être condamnées à plus ou moins brève échéance à la pauvreté.

Chapitre IV
UN NOUVEAU PARTENARIAT À CRÉER

Tel qu'indiqué au chapitre précédent, l'époque où le clergé et les communautés religieuses pouvaient seuls maintenir et développer un service de résidence-pensionnat est désormais révolue. Les communautés religieuses ont effectivement commencé à transférer leur oeuvre d'éducation à des équipes de laïcs qui acceptent de prendre leur relève avec honneur, fierté et motivation. Ce phénomène de relève institutionnelle, qui peut sembler encore aujourd'hui l'exception, sera très bientôt la règle.

Ces équipes de laïcs, parents et éducateurs très souvent formés chez ces mêmes communautés religieuses, possèdent toute l'expertise nécessaire à garantir le succès de la poursuite de l'oeuvre. Elles ont foi en leur travail, elles acceptent d'y consentir sans réserve temps et énergie, sans toutefois compromettre leur situation financière personnelle et celle de leur famille.

Nous sommes convaincus que ces nouvelles équipes de relève arriveront à rendre les services sociaux de leurs prédécesseurs, en autant que l'État reconnaisse le caractère public et essentiel de ces institutions et qu'il accepte, en conséquence, de s'y associer financièrement.

Pour assurer la survie et le développement de ce service indispensable à la société québécoise d'aujourd'hui, la FAEP propose au ministre de la Santé et des Services sociaux de créer un nouveau partenariat avec les établissements privés qui offrent le service de résidence-pensionnat. Pour ce faire, la FAEP suggère l'octroi d'une subvention aux résidences et une aide à la pension consentie aux parents qui en ont réellement besoin.

4.1 Une subvention aux résidences

Nous croyons avoir clairement démontré les conséquences financières désastreuses dues au retrait progressif des clercs, religieux et religieuses des résidences-pensionnats. Ce phénomène entraîne des hausses exorbitantes des coûts d'exploitation de ce service: l'engagement d'un personnel laïc qualifié coûte très cher, ainsi en est-il de l'entretien général et préventif des résidences.

Ces bâtiments, pour la plupart construits à une autre époque, deviennent de plus en plus désuets et inadéquats. Certains répondent à peine aux normes minimales de sécurité; d'autres ont besoin d'être transformés en profondeur afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des jeunes pensionnaires d'aujourd'hui qui recherchent chambrettes, équipements sportifs et culturels de qualité, etc.

Toutes ces installations et tous ces équipements constituent un parc immobilier et mobilier de plusieurs centaines de millions de dollars, mis jusqu'à maintenant gratuitement au service de la société québécoise, grâce à la générosité du clergé et des communautés religieuses.

Les données de notre enquête nous ont permis d'estimer à 700 $ par pensionnaire le coût annuel moyen d'entretien général et préventif des résidences. Puisqu'il s'agit là d'entreprises à but non lucratif dont la totalité des actifs remplissent des fonctions sociales jugées essentielles, nous croyons qu'une juste répartition des deniers publics impose à l'État l'obligation de s'impliquer. Il pourrait, entre autres, participer financièrement à la conservation en bon état de ces résidences, de la même façon que l'État supporte l'ensemble des édifices à caractère public ou semi-public. Le versement d'une subvention per capita annuelle, à titre de valeur locative, selon les modalités qui prévalent actuellement pour les bâtiments scolaires privés, nous semble indiqué, tout en étant économique pour l'État. En effet, nous proposons de fixer initialement à 420 $ par pensionnaire cette contribution de l'État, soit 60% de 700 $, et de la faire varier par la suite selon les paramètres retenus pour les bâtiments scolaires privés.

4.2 Une aide à la pension

Aux personnes étrangères au dossier, il peut sembler contradictoire que nous prétendions que la demande pour le service de résidence-pensionnat soit croissante alors que le taux d'occupation est décroissant depuis quelques années. Et pourtant, tel n'est pas le cas. Cette situation s'explique tout

simplement par le phénomène de désertion qu'ont connu et connaissent encore les résidences, suite aux hausses successives des frais de pension, malgré une nette augmentation de la demande.

En effet, le besoin d'utiliser les services d'une résidence-pensionnat ne va pas forcément de pair avec la richesse. Les portes des résidences ont toujours été ouvertes à ces jeunes qui, pour diverses raisons, ne trouvaient plus dans leur famille l'encadrement dont ils avaient besoin pour se développer socialement et affectivement, en toute sécurité et sérénité.

Pour que ce service demeure toujours accessible à l'ensemble des familles québécoises, indistinctement du revenu familial, nous suggérons à l'État d'accorder aux familles démunies la possibilité de déduire de leur revenu imposable le coût de la pension, ju qu'à concurrence de 3 000 $ par année. Cette déduction, disponible peu importe l'âge du pensionnaire, pourrait être décroissante, selon le modèle actuellement en vigueur pour les allocations familiales fédérales, de manière à soustraire de cet avantage fiscal les familles financièrement à l'aise.

Voilà donc deux mesures très peu coûteuses à l'État qui apporteraient aux responsables des résidences-pensionnats l'oxygène nécessaire non seulement à assurer la survie de ce service, mais aussi son développement. On compte actuellement environ 6 425 jeunes dans les 66 résidences-pensionnats des écoles regroupées à l'intérieur de la Fédération. Abstraction faite de la faible perte de revenus fiscaux, il en coûterait à l'État à peine 2 699 000 $ (6 425 x 420 $), par année, pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau privé de résidences-pensionnats qui rendent des services inestimables à plusieurs familles québécoises.

Ce montant, que certains pourraient trouver élevé, ne correspond en fait qu'au coût de la prise en charge de 34 jeunes par un centre d'accueil durant une seule année. C'est presque 200 fois plus cher pour chaque enfant hébergé en résidence-pensionnat. Le nombre relativement élevé de pensionnaires qui éprouvent d'importantes difficultés de comportement et qui ailleurs risqueraient d'augmenter la population des centres d'accueil justifie amplement ce nouvel investissement de la part de l'État. D'autre part, nos recherches nous permettent d'affirmer que le coût de fonctionnement des quelques résidences-pensionnats encore en opération dans les commissions scolaires entraîne des dépenses per capita variant de 5 000 $ à 7 000 $ par année.

CONCLUSION

À l'aide de ce mémoire, nous avons voulu sensibiliser le ministre de la Santé et des Services sociaux, et par son entremise tout le Gouvernement du Québec, à l'état précaire et aux besoins réels des résidences-pensionnats du réseau scolaire privé.

Le retrait progressif des clercs, religieux et religieuses de cette oeuvre à la fois éducative et sociale rend la situation financière des résidences-pensionnats précaire au point d'en compromettre sérieusement la survie à court terme. Ce constat, nous croyons l'avoir clairement démontré.

En cette période où la politique sociale de l'État mise de plus en plus sur la prévention et où le ministère de l'Éducation a déclaré la lutte au décrochage scolaire, la société québécoise n'a sûrement pas les moyens de laisser aller ce réseau d'aide à la famille dont les preuves de qualité ne sont plus à faire. L'État a, bien au contraire, intérêt à tirer avantage de toute cette infrastructure et de toute cette expertise que les résidences-pensionnats mettent à la disposition de la famille québécoise, à des coûts de revient excessivement bas. Les services rendus par ce réseau sont importants à un point tel que l'État n'aurait d'autre choix que de le créer s'il n'existait pas, et cela à des coûts nettement supérieurs.

Afin d'assurer la survie et le développement de ce service que nous jugeons plus que jamais essentiel à la société québécoise , nous demandons:

QUE L'ÉTAT RECONNAISSE LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT DU RÉSEAU SCOLAIRE PRIVÉ COMME ÉTANT UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET QU'EN CONSÉQUENCE, L'ÉTAT ACCEPTE DE S'ASSOCIER À CE RÉSEAU :

- EN VERSANT ANNUELLEMENT AUX RÉSIDENCES LA SOMME DE 420 $ PAR PENSIONNAIRE À TITRE DE VALEUR LOCATIVE;

- EN AUTORISANT LES PARENTS DANS LE BESOIN À DÉDUIRE LE COÛT DE LA PENSION DE LEUR REVENU IMPOSABLE, JUSQU'À CONCURRENCE DE 3 000 $ PAR ANNÉE.

Voilà! Ainsi libérés des difficultés financières, dégagés des contingences de locaux et d'équipements trop souvent désuets, capables d'engager un personnel compétent et en nombre convenable, assurés d'une clientèle suffisante, les responsables des établissements scolaires privés seront en mesure de travailler davantage au développement de leur service de résidence-pensionnat, d'en faire de plus en plus des milieux familiaux accueillants et, finalement, ils seront en mesure de perpétuer cette riche tradition d'éducation et d'aide sociale implantée par le clergé et les communautés religieuses.

Montréal, le 27 novembre 1992

BIBLIOGRAPHIE

Association des institutions d'enseignement secondaire, *Mémoire sur le dossier résidence-pensionnat*, Montréal, 1988.

Association des institutions d'enseignement secondaire, *Le service de résidence-pensionnat dans les établissements de l'AIES*, Montréal, 1983.

Gouvernement du Québec, *Familles en tête: deuxième plan d'action en matière de politique familiale*, Secrétariat à la Famille, 1992.

Gouvernement du Québec, *Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale*, Comité de la consultation, 1986.

Gouvernement du Québec, *État et famille: des politiques sociales en mutation*, Études et recherches du Conseil de la Famille, Québec, 1990.

Gouvernement du Québec, *L'école primaire face aux changements familiaux*, Enquête exploratoire, Québec, 1990.

Institut québécois de recherche sur la culture, *L'impact de certains changements familiaux sur les enfants de l'école primaire*, Québec, 1990.

Ministère de l'Éducation, *Profil sociodémographique des familles ayant des enfants de 6 à 15 ans*, Gouvernement du Québec, 1990.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Un Québec fou de ses enfants*, Rapport du groupe de travail pour les jeunes, Gouvernement du Québec, 1991.

ANNEXES

ANNEXE - I

TABLEAU D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES AU SECONDAIRE

		nombre de places disponibles			nombre d'élèves pensionnaires			TAUX
Régions	ÉCOLE	en dortoir	chambrettes	total	garçons	filles	total	OCCUPATION
1	La Pocatière		160	160	56	33	89	56%
2	Métabetchouan		65	65	50		50	77%
2	Dolbeau	122	50	172	168		168	98%
3	Notre-Dame-de-Bellevue		180	180		102	102	57%
3	Dina-Bélanger		56	56		49	49	88%
3	Sém. St-Alphonse	136	38	174	96	34	130	75%
3	Sém. St-François	78	42	120	116	12	128	107%
3	Marie-Moisan		75	75		68	68	91%
3	Beauceville		81	81		44	44	54%
3	Jésus-Marie de Sillery		85	85		74	74	87%
4	Saint-Joseph de Tr.-Riv.	70	70	140	93		93	66%
4	Saint-Bernard		50	50	23		23	46%
4	Pointe-du-Lac	122	42	164	146		146	89%
4	Mont-Bénilde		64	64	49		49	77%
4	St-Guillaume	75		75	64		64	85%
4	Arthabaska	175	25	200	206		206	103%
4	Victoriaville	170		170	144		144	85%
4	Nicolet		299	299		288	288	96%
4	Pens. de Drummondville		21	21		21	21	100%
4	Keranna, Trois-Rivières		96	96		70	70	73%
5	Coaticook		123	123		92	92	75%
5	Ayer's Cliff	210		210	182		182	87%
5	Waterville		194	194		196	196	101%
5	Rock Forest	157	132	289	289		289	100%
5	Bromptonville	175	40	215	202		202	94%
6	Institut Reine-Marie		50	50		32	32	64%
6	Col. Notre-Dame, Montréal	160	260	420	179	93	272	65%
6	Jean-de-Brébeuf, Montréal	36	34	70	63		63	90%
6	Outremont	52	88	140		119	119	85%
6	Collège Francais		175	175	47	25	72	41%
7	Saint-Jacques	101	107	208		150	150	72%
7	Pointe-au-Chêne	45	35	80	78		78	98%
7	Rawdon	100	32	132	105		105	80%
7	Lafontaine	40		40	12	20	32	80%
7	Sainte-Thérèse	65	35	100	46	39	85	85%
7	Collège Laval	60	80	140	110		110	79%
8	Prés. de Marie, Granby		87	87		48	48	55%
8	Rigaud	525	545	1 070	458	145	603	56%
8	Ecole sec. St-Lambert		62	62		36	36	58%
8	Mont-Sacré-Coeur, Granby	70	10	80	55		55	69%
8	Col. St-Maurice, St-Hyac.		60	60		60	60	100%
8	St-Césaire	260	65	325	152	20	172	53%
			75	75	25	24	49	65%
	TOTAL SECONDAIRE	3 004	3 788	6 792	3 214	1 894	5 108	
	Minimum	36	10	21	12	12	21	
	Maximum	525	545	1 070	458	288	603	
	Moyenne	131	97	158	119	73	119	75%

ANNEXE - I

TABLEAU D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES AU PRIMAIRE

		nombre de places disponibles			nombre d'élèves pensionnaires			TAUX
Régions	ÉCOLE	en dortoir	chambrettes	total	garçons	filles	total	OCCUPATION
3	Ursulines de Québec	36		36		29	29	81%
3	St-Louis-de-Gonzague	84		84	79		79	94%
3	Institut St-Joseph	10		10	10		10	100%
3	Jésus-Marie de Sillery		38	38		30	30	79%
3	Pens. St-Coeur-de-Marie	130		130	47	58	105	81%
4	Val-Marie, Cap-de-la-Mad.		15	15	22	13	35	233%
5	Pens. St-Jean-Baptiste	120		120	104		104	87%
5	Pensionnat de Compton	115	35	150	84	34	118	79%
6	Pens. Mont-Jésus-Marie	20		20	9		9	45%
6	Pens. N.-Dame-des-Anges	96	28	124		92	92	74%
6	Ecole Ste-Rita-de-Cascia	40		40	28	10	38	95%
6	Collège Français		160	160	84	38	122	76%
7	Les Mélèzes		79	79		27	27	34%
	TOTAL PRIMAIRE	651	355	1 006	467	331	798	
	Minimum	10	15	10	9	10	9	
	Maximum	130	160	160	104	92	122	
	Moyenne	72	59	77	52	37	61	79%

ANNEXE - II

TABLEAU DES MOTIVATIONS DU CHOIX AU SECONDAIRE

régions	ÉCOLE	pensionnaire secondaire	% fam. mono-par.	% décro. pot.	% éloignement.
1	La Pocatière	89	20	5	
2	Métabetchouan	50	25	10	80
2	Dolbeau	168	8	4	17
3	Notre-Dame-de-Bellevue	102	25		45
3	Dina-Bélanger	49	40	20	
3	Sém. St-Alphonse	130	50	5	
3	Sém. St-François	12[illegible]	50		60
3	Marie-Moisan	68	50		25
3	Beauceville	44	23	10	68
3	Jésus-Marie de Sillery	74	30		70
4	Saint-Joseph de Tr.-Riv.	93	25		50
4	Saint-Bernard	23	22	8	83
4	Pointe-du-Lac	146	13	9	35
4	Mont-Bénilde	49	30	40	75
4	St-Guillaume	64	10	2	90
4	Arthabaska	206	25	8	40
4	Victoriaville	144	20	2	75
4	Nicolet	288	1	2	
4	Pens. de Drummondville	21	15		75
4	Keranna, Trois-Rivières	70	30	8	33
5	Coaticook	92	38	10	50
5	Ayer's Cliff	182	50	20	
5	Waterville	196	30	3	
5	Rock Forest	289	20	2	1
5	Bromptonville	202	23	4	
6	Institut Reine-Marie	32	55	13	63
6	Col. Notre-Dame, Montréal	272	10	2	2
6	Jean-de-Brébeuf, Montréal	63	14		67
6	Outremont	119	39		75
6	Collège Francais	72	50	5	30
7	Saint-Jacques	150	24	20	
7	Pointe-au-Chêne	78	30	5	25
7	Rawdon	105	60	30	40
7	Lafontaine	16	37	25	25
7	Sainte-Thérèse	42	36	4	13
7	Collège Laval	110	30	10	30
8	Prés. de Marie, Granby	48	33	15	50
8	Rigaud	603	41	15	90
8	Ecole sec. St-Lambert	36	50	25	10
8	Mont-Sacré-Coeur, Granby	55	30		10
8	Col. St-Maurice, St-Hyacinthe	60	20	5	45
8	St-Césaire	172	38	25	10
		49			100
	TOTAL SECONDAIRE	5 049			
	Minimum	16			
	Maximum	603			
	Moyenne	117	30%	11%	47%

ANNEXE - II

TABLEAU DES MOTIVATIONS DU CHOIX AU PRIMAIRE

régions	ÉCOLE	pensionnaire secondaire	% fam. mono-par.	% décro. pot.	% éloignement.
3	Ursulines de Québec	29	52	7	21
3	St-Louis-de-Gonzague	79	70		1
3	Institut St-Joseph	10	60	20	10
3	Jésus-Marie de Sillery	30	30		70
3	Pens. St-Coeur-de-Marie	105	50		
4	Val-Marie, Cap-de-la-Mad.	35	46		57
5	Pens. St-Jean-Baptiste	104	38		
5	Pensionnat de Compton	118	60	1	1
6	Pens. Mont-Jésus-Marie	9	45		67
6	Pens. Notre-Dame-des-Anges	92	65		62
6	Ecole Ste-Rita-de-Cascia	28	86		2
6	Collège Français	122	50	5	30
7	Lafontaine	16	37	25	25
7	Les Mélèzes	27	50		37
7	Sainte-Thérèse	43	36	4	13
	TOTAL PRIMAIRE	775			
	Minimum	9			
	Maximum	122			
	Moyenne	60	53%	13%	33%

ANNEXE - III

TABLEAU DES DÉFICITS AU SECONDAIRE

Régions	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	TOTAL
1	(203 132)	(173 740)	(174 368)	(166 498)	(141 329)	(859 067)
2	(30 092)	(36 920)	(41 226)	(44 815)	(37 898)	(190 951)
3	(108 700)	(84 300)	(104 000)	(86 000)		(383 000)
3	(83 528)	(90 774)	(223 359)	(113 007)	(61 062)	(571 730)
3	(61 603)	(69 477)	(80 222)	(77 655)	(95 400)	(384 357)
3	(86 072)	(108 542)	(103 121)	(105 686)	(101 305)	(504 726)
3	(166 819)	(168 076)	(226 676)	(173 122)	(74 600)	(809 293)
4	(34 910)	(47 508)	(16 402)		(7 220)	(106 040)
4	(54 443)	(68 407)	(57 613)	(70 554)	(113 017)	(364 034)
4	(30 000)	(17 000)		(16 000)		(63 000)
4	(102 189)	(133 200)	(210 959)	(197 792)	(165 200)	(809 340)
4	(19 305)		(18 724)	(25 526)	(18 000)	(81 555)
4	(154 656)	(147 329)	(146 442)	(169 956)	(170 339)	(788 722)
4	(20 000)	(21 000)	(25 000)	(38 000)		(104 000)
4	(19 230)	(10 058)	(14 744)	(3 272)	(10 700)	(58 004)
4	(7 200)	(12 000)	(19 000)	(9 500)	(15 000)	(62 700)
4	(70 608)	(67 603)	(76 991)	(80 490)	(85 168)	(380 860)
5	(173 183)	(151 832)	(64 227)	(20 411)	(83 199)	(492 852)
5	(2 661)	(17 473)	(62 700)	(78 173)		(161 007)
5	(64 000)	(58 939)	(61 198)	(43 816)		(227 953)
5			(29 183)	(41 660)	(15 000)	(85 843)
6	(169 911)	(112 165)	(125 245)	(128 852)	(130 926)	(667 099)
6	(245 472)	(255 149)	(335 950)	(244 601)	(506 802)	(1 587 974)
6	(177 058)		(48 168)	(3 209)		(228 435)
6	(8 530)	(17 900)	(24 006)	(34 560)	(27 835)	(112 831)
7		(35 027)	(40 008)	(41 353)	(37 981)	(154 369)
7	(125 190)	(116 090)	(107 640)	(117 285)	(119 000)	(585 205)
7	(81 139)	(182 922)	(127 960)	(130 850)		(522 871)
8	(100 685)	(57 489)	(56 817)	(94 127)	(122 060)	(431 178)
8	(28 135)			(16 824)	(57 330)	(102 289)
8		(85 674)	(149 050)	(49 838)	(69 894)	(354 456)
TOTAL SECONDAIRE	(2 428 452)	(2 346 594)	(2 770 999)	(2 423 432)	(2 266 265)	(12 235 742)
Minimum	(245 472)	(255 149)	(335 950)	(244 601)	(506 802)	(1 587 974)
Maximum	(2 661)	(10 058)	(14 744)	(3 209)	(7 220)	(58 004)
Moyenne	(86 730)	(86 911)	(95 552)	(80 781)	(94 428)	(394 701)

ANNEXE - III

TABLEAU DES DÉFICITS AU PRIMAIRE

régions	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93	TOTAL
3	(15 139)	(7 054)	(20 049)		(2 619)	(44 861)
3				(26 690)	(15 320)	(42 010)
3			(59 648)	(89 352)	(127 727)	(276 727)
6		(802)				(802)
6	(7 475)	(28 400)	(31 165)	(30 291)		(97 331)
7		(10 000)	(10 000)			(20 000)
TOTAL PRIMAIRE	(22 614)	(46 256)	(120 862)	(146 333)	(145 666)	(481 731)
Minimum	(15 139)	(28 400)	(59 648)	(89 352)	(127 727)	(276 727)
Maximum	(7 475)	(802)	(10 000)	(26 690)	(2 619)	(802)
Moyenne	(11 307)	(11 564)	(30 216)	(48 778)	(48 555)	(80 289)

ANNEXE 4

LISTE DES INSTITUTIONS QUI ONT UN PENSIONNAT (PAR RÉGION)

EST DU QUÉBEC

PRIMAIRE	SECONDAIRE
	Collège de Ste-Anne-de-La-Pocatière

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Chicoutimi, École apostolique de Chicoutimi	Dolbeau, Juvénat Saint-Jean Métabetchouan, Sém. Marie-Reine-du-Clergé

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Beauport, Pensionnat Saint-Coeur-de-Marie Loretteville, Pensionnat des Ursulines Québec, Institut Saint-Joseph Inc. Québec, Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague	Beauceville, École Jésus-Marie Lévis, Collège de Lévis Québec, Collège Marie-Moisan Québec, Collège Notre-Dame-de-Bellevue Sainte-Anne-de-Beaupré, Sém. Saint-Alphonse Saint-Augustin, Séminaire Saint-Augustin Saint-Augustin, Séminaire Saint-François Saint-Gervais, Couvent Jésus-Marie Saint-Michel, Collège Dina-Bélanger
PRIMAIRE ET SECONDAIRE Québec, L'École des Ursulines Sillery, Collège Jésus-Marie de Sillery	

MAURICIE-BOIS-FRANCS

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Cap-de-la-Madeleine, Val Marie	Arthabaska, Collège d'Arthabaska Drummondville, Pensionnat de Drummondville Drummondville, Collège Saint-Bernard Nicolet, Collège Notre-Dame-de-l'Assomption Pointe-du-Lac, École secondaire Saint-Joseph Ste-Angèle-de-Laval, École sec. Mont-Bénilde Saint-Guillaume, Juvénat Saint-Louis-Marie Trois-Rivières, Institut secondaire Keranna Trois-Rivières, Séminaire Saint-Joseph Victoriaville, Collège Clarétain
PRIMAIRE ET SECONDAIRE Trois-Rivières, Collège Marie-de-l'Incarnation	

ESTRIE

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Compton, Pensionnat de Compton Philipsburg, Pensionnat Saint-Jean-Baptiste	Ayer's Cliff, Collège Notre-Dame-des-Servites Bromptonville, École sec. de Bromptonville Coaticook, Collège Rivier Rock Forest, Collège du Mont-Sainte-Anne Stanstead, Pensionnat des Ursulines Waterville, Collège François-Delaplace

MONTRÉAL

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Montréal, Pensionnat Notre-Dame-des-Anges Montréal, École Sainte-Rita-de-Cascia Outremont, Pensionnat Mont-Jésus-Marie	Montréal, Collège Jean-de-Brébeuf Montréal, Collège Notre-Dame Montréal, Institut Reine-Marie Outremont, Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie
PRIMAIRE ET SECONDAIRE: Montréal, Académie Michèle-Provost Montréal, Collège Français Montréal-Nord, École Marie-Clarac	

LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Joliette, Les Mélèzes	Laval, Collège Laval Pointe-au-Chêne, Séminaire du Sacré-Coeur Rawdon, Collège Champagneur Saint-Jacques, Institut Esther-Blondin
PRIMAIRE ET SECONDAIRE Lafontaine, Académie Lafontaine Sainte-Thérèse, Académie Sainte-Thérèse	

MONTÉRÉGIE

PRIMAIRE	SECONDAIRE
Saint-Bruno, Pensionnat des Sacrés-Coeurs Saint-Hyacinthe, La Petite Académie du Boisé	Granby, Collège Mont-Sacré-Coeur Granby, École Présentation de Marie Marieville, Pensionnat Présentation-de-Marie Rigaud, Collège Bourget Saint-Césaire, Collège de Saint-Césaire Saint-Hyacinthe, École secondaire Saint-Joseph Saint-Hyacinthe, Collège Saint-Maurice Saint-Lambert, Collège Durocher-Saint-Lambert

TABLEAU DES RÉSIDENCES EN VOIE DE FERMETURE AU SECONDAIRE

		maintien	si fermeture	existence de l'école en cause		fermeture
régions	ÉCOLE	nbre d'années	% di n.client.	oui	non	moins 3 ans
1	La Pocatière		18		1	
2	Métabetchouan	2	10		1	
2	Dolbeau	3	53	1		1
3	Notre-Dame-de-Bellevue					
3	Dina-Bélanger		45	1		1
3	Sém. St-Alphonse		60	1		1
3	Sém. St-François		15			
3	Marie-Moisan		30			
3	Beauceville	5	25			
3	Jésus-Marie de Sillery		10			
4	Saint-Joseph de Tr.-Riv.		5		1	
4	Saint-Bernard	1	5	1		1
4	Pointe-du-Lac	3	95	1		1
4	Mont-Bénilde	10	40	1		1
4	St-Guillaume					1
4	Arthabaska	7	60	1		1
4	Victoriaville	10	40	1		
4	Nicolet	4	48	1		1
4	Pens. de Drummondville	2	5			
4	Keranna, Trois-Rivières		12		1	
5	Coaticook	2	50	1		
5	Ayer's Cliff	3				1
5	Waterville			1		1
5	Rock Forest	3	100	1		1
5	Bromptonville		50	1		
6	Institut Reine-Marie	3	9		1	
6	Col. Notre-Dame, Montréal	5	15		1	
6	Jean-de-Brébeuf, Montréal				1	
6	Outremont		12		1	
6	Collège Francais	2	5		1	
7	Saint-Jacques	3	24	1		
7	Pointe-au-Chêne		20			
7	Rawdon	3	40	1		1
7	Lafontaine	1			1	
7	Sainte-Thérèse		10		1	
7	Collège Laval	3			1	
8	Prés. de Marie, Granby		50	1		
8	Rigaud		60	1		
8	Ecole sec. St-Lambert	2	5		1	
8	Mont-Sacré-Coeur, Granby	10	12		1	
8	Col. St-Maurice, St-Hyacinthe		8		1	
8	St-Césaire		80	1		
			60	1		1
	TOTAL SECONDAIRE			19	15	14
	Minimum	1	5			
	Maximum	10	100			
	Moyenne	4	33			

ANNEXE - V

TABLEAU DES RÉSIDENCES EN VOIE DE FERMETURE AU PRIMAIRE

		maintien	si fermeture	existence de l'école en cause		fermeture
régions	ÉCOLE	nbre d'années	% dim.client.	oui	non	moins 3 ans
3	Ursulines de Québec		4		1	
3	St-Louis-de-Gonzague		8			
6	Pens. Mont-Jésus-Marie					
6	Pens. N.-Dame-des-Anges				1	
4	Val-Marie, Cap-de-la-Mad.		6		1	
6	Ecole Ste-Rita-de-Cascia					
7	Les Mélèzes		9			
3	Institut St-Joseph		1		1	
5	Pens. St-Jean-Baptiste			1		1
3	Jésus-Marie de Sillery		10			
6	Collège Français	2	5		1	
5	Pensionnat de Compton		83	1		
3	Pens. St-Coeur-de-Marie				1	
	TOTAL PRIMAIRE			2	3	1
	Minimum	2	1			
	Maximum	2	83			
	Moyenne		16			

FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS
D'ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS

AUX: Directions générales des écoles de l'ADESP, de l'AIES et de l'AIPEQ

DE: Auguste Servant
Secrétaire général de la FAEP

DATE: Le 28 septembre 1992

OBJET: Mémoire sur les résidences-pensionnats

De concert avec ses associations membres, la FAEP a prévu à son plan de travail 1992-1993 le dépôt d'un mémoire sur l'état et les besoins des résidences-pensionnats, auprès du ministre des Affaires sociales, monsieur Marc-Yvan Côté.

Le Conseil d'administration de la FAEP a retenu les services du CADRE afin d'assister le secrétaire général dans la réalisation de cette activité.

Pour l'essentiel, ce mémoire reprendra les recommandations de celui de l'AIES, remis au ministre de l'Education en juillet 1988. On établira le rôle social joué par les résidences-pensionnats et on réclamera une aide à la formation, sous forme d'un montant de base, une allocation au rajeunissement et au maintien en bon état des installations physiques, sous forme de valeur locative et, finalement, une assistance à l'hébergement, sous forme de crédit d'impôt versé aux parents.

Nous désirons produire un mémoire dont les fondements reposeront d'abord et avant tout sur des données factuelles et vérifiables. Aussi, avons-nous besoin de votre collaboration pour bien saisir la réalité de votre service de résidence-pensionnat. Nous vous saurions gré de compléter le questionnaire annexé et de le retourner au secrétariat de votre association avant le 9 octobre.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

1940, boul. Henri-Bourassa est, Montréal (Québec) H2B 1S2
Téléphone: (514) 381-8891 Télécopieur: (514) 381-4086

COMMUNIQUÉ

AUX: Directrices et directeurs généraux de l'AIES
DE: Guy Dion, secrétaire général
DATE: Le 28 septembre 1992

L'an passé, les efforts des trois associations membres de la FAEP ont porté sur la refonte de la Loi sur l'enseignement privé. Le ministre de l'Éducation est toujours très confiant de faire passer cette loi avant l'ajournement de Noël 1992.

Cette année, les trois associations unissent de nouveau leurs efforts pour faire changer les règles qui régissent le transport scolaire et le fonctionnement des résidences-pensionnats. Pour mener à bien nos travaux, nous avons besoin de données précises que vous êtes les seuls à pouvoir nous fournir.

Vous trouverez donc, en annexe à ce communiqué, une note de M. Auguste Servant, secrétaire général de la FAEP, et un questionnaire sur les résidences-pensionnats.

Le questionnaire sur le transport scolaire est en préparation et il vous parviendra sous peu.

Comme nous devons traiter les données des deux questionnaires et rédiger les deux mémoires avant la fin du mois de novembre, vous nous aideriez dans nos démarches pour améliorer votre recrutement et vos entrées de fonds en respectant les échéances fixées pour le retour de chaque questionnaire. Même si vous n'avez plus ou pas de pensionnaires en résidence, certaines questions du présent questionnaire vous concernent. Vous seriez bien aimables d'y répondre pour que nous puissions profiter de vos points de vue sur la question.

Merci d'avance pour votre précieuse collaboration. Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

AIES Association des institutions d'enseignement secondaire
1940, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal (Québec) H2B 1S2 – Tél.: 381-8891 – Télécopieur: 381-4086

ADESP

ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS
Fondée en 1987

AUX: Directrices et directeurs généraux de l'ADESP
DE: Pierre Primeau, secrétaire exécutif
DATE: Le 28 septembre 1992

L'an passé, les efforts des trois associations membres de la FAEP ont porté sur la refonte de la Loi sur l'enseignement privé. Le ministre de l'Éducation est toujours très confiant de faire passer cette loi avant l'ajournement de Noël 1992.

Cette année, les trois associations unissent de nouveau leurs efforts pour faire changer les règles qui régissent le transport scolaire et le fonctionnement des résidences-pensionnats. Pour mener à bien nos travaux, nous avons besoin de données précises que vous êtes les seuls à pouvoir nous fournir.

Vous trouverez donc, en annexe à ce communiqué, une note de M. Auguste Servant, secrétaire général de la FAEP, et un questionnaire sur les résidences-pensionnats.

Le questionnaire sur le transport scolaire est en préparation et il vous parviendra sous peu.

Comme nous devons traiter les données des deux questionnaires et rédiger les deux mémoires avant la fin du mois de novembre, vous nous aideriez dans nos démarches pour améliorer votre recrutement et vos entrées de fonds en respectant les échéances fixées pour le retour de chaque questionnaire. Même si vous n'avez plus ou pas de pensionnaires en résidence, certaines questions du présent questionnaire vous concernent. Vous seriez bien aimables d'y répondre pour que nous puissions profiter de vos points de vue sur la question.

Merci d'avance pour votre précieuse collaboration. Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

1175 RUE BERNARD, BUREAU 300, OUTREMONT (QC) H2V 1V5 — TÉLÉPHONE.: (514) 270-4524 — TÉLÉCOPIEUR: (514) 270-1199

FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS
D'ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS

Questionnaire sur le service de résidence-pensionnat

À COMPLÉTER ET À RETOURNER AU

SECRÉTARIAT DE VOTRE ASSOCIATION

AVANT LE 9 OCTOBRE 1992

ADESP: 1175, rue Bernard, bureau 300
Outremont (QC)
H2V 1V5
Télécopieur: (514) 270-1199

AIES et AIPEQ: 1940 boul. Henri-Bourassa est
Montréal (QC)
H2B 1S2
Télécopieurs: AIES: (514) 381-4086
AIPEQ: (514) 381-8126

****

Les questions:

- 1, 2 et 23 s'adressent à toutes les écoles;
- 3 à 9 s'adressent aux écoles qui n'offrent plus le service de résidence-pensionnat;
- 10 à 22 s'adressent aux écoles qui offrent le service de résidence-pensionnat.

****

A: QUESTIONS S'ADRESSANT À TOUTES LES ÉCOLES

1. Identification de votre école:

_____

2. Votre école offre-t-elle actuellement le service de résidence-pensionnat ?

Oui_____; Non_____

. Si oui, répondez aux questions nos 10 à 23 seulement.

. Si non:

a) répondez aux questions nos 3 à 9, et 23, si vous avez offert un tel service au cours des 5 dernières années;

ou

b) répondez uniquement à la question 23, si vous n'avez pas offert un tel service au cours des 5 dernières années.

B: QUESTIONS S'ADRESSANT AUX ÉCOLES QUI N'OFFRENT PLUS LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT

3. En quelle année avez-vous cessé d'offrir ce service ?

_____

4. Lors de vos deux dernières années d'exploitation, combien de pensionnaires aviez-vous?

	Avant dernière année	Dernière année
Garçons	_____	_____
Filles	_____	_____

5. Parmi ces pensionnaires, combien étaient d'âge:

	Avant dernière année	Dernière année
. préscolaire	____ ____	_____
. primaire	____ ____	_____
. secondaire	_____	_____

6. Lors de ces deux dernières années, quels furent les résultats financiers de votre service de résidence-pensionnat?

	Avant dernière année	Dernière année
. Revenus	_____	_____
. Dépenses	_____	_____
. Résultats	_____	_____

7. Pour quelles raisons avez-vous cessé d'offrir ce service ?

a) Insuffisance de la demande _____

b) Coûts d'exploitation trop élevés_____

c) Vieillissement des équipements_____

d) Contexte de la relève institutionnelle_____

e) Insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) pour répondre adéquatement aux besoins multiples des pensionnaires_____

f) Autres raisons (précisez)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

8. Disposez-vous toujours d'installations qui permettraient d'offrir un service de résidence-pensionnat ?

Oui_____; Non _____

Si oui:

a) pour combien de places ? _____

b) envisageriez-vous la possibilité d'offrir à nouveau ce service moyennant une subvention raisonnable de la part de l'Etat ?

Oui_____; Non_____

9. La FAEP, dans son mémoire, réclamera l'assistance financière de l'Etat au chapitre de l'aide à la formation (montant de base par élève) et au chapitre de l'aide aux aménagements et installations physiques(valeur locative par élève).
D'après votre expertise, de combien devrait être cette assistance financière ?

a) Montant de base par élève:_____

b) Valeur locative par élève:_____

(Rendez-vous maintenant à la question no 23)

C: QUESTIONS S'ADRESSANT AUX ÉCOLES QUI OFFRENT LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT

10. Nombre de places disponibles: _____

a) en dortoir _____

b) en "chambrettes"_____

11. Nombre d'élèves pensionnaires en 1992-1993_____

Garçons:_____; Filles:_____

12. Parmi ces pensionnaires, combien sont d'âge:

. préscolaire ?_____

. primaire ?_____

. secondaire ?_____

13. Parmi ces pensionnaires, à peu près quel pourcentage

- provient de familles monoparentales? _____%
- constitue des décrocheurs ou décrocheuses potentiels?_____%
- vit cette situation pour des raisons d'éloignement?_____%
- vit cette situation par choix personnel?_____%

14. Nombre d'élèves pensionnaires durant les quatre dernières années:

- 1991-1992:_____
- 1990-1991:_____
- 1989-1990:_____
- 1988-1989:_____

15. Comment expliquez-vous, s'il y a lieu, cette variation de votre clientèle ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

16. Depuis 1988-1989, avez-vous fait des transformations substantielles à vos installations destinées aux pensionnaires ?

Oui _____; Non_____

Si oui,

. de quels types ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

. à quel coût ?

_____

. comment avez-vous financé ces transformations?

. don (fondation, communautés religieuses,etc):

_____

. emprunt bancaire:_____

. à même vos liquidités:_____

17. Pour chacune des années indiquées, quel était le coût de la pension chargée aux parents ?

. 1988-1989:_____

. 1989-1990:_____

. 1990-1991:_____

. 1991-1992:_____

. 1992-1993:_____

18. Quel était le coût réel (i.e. sans considérer les dons ou toute forme d'assistance) de votre service de résidence-pensionnat pour chacune des années indiquées:

Année	Revenus	Dépenses	Résultats
1988-19?9	_____	_____	_____
1989-1990	_____	_____	_____
1990-1991	_____	_____	_____
1991-1992	_____	_____	_____
1992-1993	_____	_____	_____

19. Offrez-vous un service d'assistance financière (bourses) destiné exclusivement à la pension?

Oui:_____; Non:_____

Si oui, à combien se chiffre cette assistance et combien de pensionnaires en bénéficient?

Année	Montant total	Nombre de bénéficiaires
1991-1992	_____	_____
1992-1993	_____	_____

20. La FAEP, dans son mémoire, réclamera l'assistance financière de l'Etat au chapitre de l'aide à la formation (montant de base par élève) et au chapitre de l'aide aux aménagements et installations physiques (valeur locative par élève).
D'après votre expertise, de combien devrait être cette assistance financière ?

a) Montant de base par élève:_____

b) Valeur locative par élève:_____

21. En l'absence d'aide de la part de l'Etat, pendant combien de temps seriez-vous capable de maintenir votre service de résidence-pensionnat, compte tenu de l'ensemble des ressources (humaines, matérielles et financières) requises pour répondre adéquatement aux besoins multiples des pensionnaires.

_____

_____

22. Quel serait l'impact de la disparition de votre service de résidence-pensionnat sur la fréquentation scolaire de votre école ?

- Provoquerait une diminution de clientèle de_____%
- Remettrait en cause l'existence de l'école: _____
- Ne remettrait pas en cause l'existence de l'école: _____
- Entrainerait la fermeture de l'école en moins de 3 ans:_____

D: QUESTION S'ADRESSANT À TOUTES LES ÉCOLES

23. Commentaires ou suggestions que vous souhaiteriez porter à l'attention du groupe de travail, de manière à lui procurer des arguments supplémentaires pour une juste promotion du dossier.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Merci de votre précieuse collaboration

ANNEXE 6

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Questionnaire sur le service de résidence-pensionnat

À COMPLÉTER ET À RETOURNER AU

SECRÉTARIAT DE VOTRE ASSOCIATION

AVANT LE 9 OCTOBRE 1992

ADESP: 1175, rue Bernard, bureau 300
Outremont (QC)
H2V 1V5
Télécopieur: (514) 270-1199

AIES : 1940 boul. Henri-Bourassa est
et Montréal (QC)
AIPEQ: H2B 1S2
Télécopieurs: AIES: (514) 381-4086
AIPEQ: (514) 381-8126

****

Les questions:

- 1, 2 et 23 s'adressent à toutes les écoles;
- 3 à 9 s'adressent aux écoles qui n'offrent plus le service de résidence-pensionnat;
- 10 à 22 s'adressent aux écoles qui offrent le service de résidence-pensionnat.

****

A: QUESTIONS S'ADRESSANT À TOUTES LES ÉCOLES

1. Identification de votre école:

_____

2. Votre école offre-t-elle actuellement le service de résidence-pensionnat ?

Oui_____; Non_____

. Si oui, répondez aux questions nos 10 à 23 seulement.

. Si non:

a) répondez aux questions nos 3 à 9, et 23, si vous avez offert un tel service au cours des 5 dernières années;

ou

b) répondez uniquement à la question 23, si vous n'avez pas offert un tel service au cours des 5 dernières années.

B: QUESTIONS S'ADRESSANT AUX ÉCOLES QUI N'OFFRENT PLUS LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT

3. En quelle année avez-vous cessé d'offrir ce service ?

_____

4. Lors de vos deux dernières années d'exploitation, combien de pensionnaires aviez-vous?

	Avant dernière année	**Dernière année**
Garçons	_____	_____
Filles	_____	_____

5. Parmi ces pensionnaires, combien étaient d'âge:

	Avant dernière année	Dernière année
. préscolaire	_____	_____
. primaire	_____	_____
. secondaire	_____	_____

6. Lors de ces deux dernières années, quels furent les résultats financiers de votre service de résidence-pensionnat?

	Avant dernière année	Dernière année
. Revenus	_____	_____
. Dépenses	_____	_____
. Résultats	_____	_____

7. Pour quelles raisons avez-vous cessé d'offrir ce service ?

a) Insuffisance de la demande _____

b) Coûts d'exploitation trop élevés_____

c) Vieillissement des équipements_____

d) Contexte de la relève institutionnelle_____

e) Insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) pour répondre adéquatement aux besoins multiples des pensionnaires_____

f) Autres raisons (précisez)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

8. Disposez-vous toujours d'installations qui permettraient d'offrir un service de résidence-pensionnat ?

Oui_____; Non _____

Si oui:

a) pour combien de places ? _____

b) envisageriez-vous la possibilité d'offrir à nouveau ce service moyennant une subvention raisonnable de la part de l'Etat ?

Oui_____; Non_____

9. La FAEP, dans son mémoire, réclamera l'assistance financière de l'Etat au chapitre de l'aide à la formation (montant de base par élève) et au chapitre de l'aide aux aménagements et installations physiques(valeur locative par élève).
D'après votre expertise, de combien devrait être cette assistance financière ?

a) Montant de base par élève:_____

b) Valeur locative par élève:_____

(Rendez-vous maintenant à la question no 23)

C: QUESTIONS S'ADRESSANT AUX ÉCOLES QUI OFFRENT LE SERVICE DE RÉSIDENCE-PENSIONNAT

10. Nombre de places disponibles: _____

a) en dortoir _____

b) en "chambrettes"_____

11. Nombre d'élèves pensionnaires en 1992-1993_____

Garçons:_____; Filles:_____

12. Parmi ces pensionnaires, combien sont d'âge:

. préscolaire ?_____

. primaire ?_____

. secondaire ?_____

13. Parmi ces pensionnaires, à peu près quel pourcentage

- provient de familles monoparentales? _____%
- constitue des décrocheurs ou décrocheuses potentiels?_____%
- vit cette situation pour des raisons d'éloignement?_____%
- vit cette situation par choix personnel?_____%

14. Nombre d'élèves pensionnaires durant les quatre dernières années:

- 1991-1992:_____
- 1990-1991:_____
- 1989-1990:_____
- 1988-1989:_____

15. Comment expliquez-vous, s'il y a lieu, cette variation de votre clientèle ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

16. Depuis 1988-1989, avez-vous fait des transformations substantielles à vos installations destinées aux pensionnaires ?

Oui _____; Non_____

Si oui,

. de quels types ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

. à quel coût ?

_____

. comment avez-vous financé ces transformations?

. don (fondation, communautés religieuses,etc):

_____

. emprunt bancaire:_____

. à même vos liquidités:_____

17. Pour chacune des années indiquées, quel était le coût de la pension chargée aux parents ?

. 1988-1989:_____

. 1989-1990:_____

. 1990-1991:_____

. 1991-1992:_____

. 1992-1993:_____

18. Quel était le coût réel (i.e. sans considérer les dons ou toute forme d'assistance) de votre service de résidence-pensionnat pour chacune des années indiquées:

Année	Revenus	Dépenses	Résultats
1988-1989	_____	_____	_____
1989-1990	_____	_____	_____
1990-1991	_____	_____	_____
1991-1992	_____	_____	_____
1992-1993	_____	_____	_____

19. Offrez-vous un service d'assistance financière (bourses) destiné exclusivement à la pension?

Oui:_____; Non:_____

Si oui, à combien se chiffre cette assistance et combien de pensionnaires en bénéficient?

Année	Montant total	Nombre de bénéficiaires
1991-1992	_____	_____
1992-1993	_____	_____

20. La FAEP, dans son mémoire, réclamera l'assistance financière de l'Etat au chapitre de l'aide à la formation (montant de base par élève) et au chapitre de l'aide aux aménagements et installations physiques (valeur locative par élève).
D'après votre expertise, de combien devrait être cette assistance financière ?

a) Montant de base par élève:_____

b) Valeur locative par élève:_____

21. En l'absence d'aide de la part de l'Etat, pendant combien de temps seriez-vous capable de maintenir votre service de résidence-pensionnat, compte tenu de l'ensemble des ressources (humaines, matérielles et financières) requises pour répondre adéquatement aux besoins multiples des pensionnaires.

_____

_____

22. Quel serait l'impact de la disparition de votre service de résidence-pensionnat sur la fréquentation scolaire de votre école ?

- Provoquerait une diminution de clientèle de_____%
- Remettrait en cause l'existence de l'école: _____
- Ne remettrait pas en cause l'existence de l'école: _____
- Entrainerait la fermeture de l'école en moins de 3 ans:_____

D: QUESTION S'ADRESSANT À TOUTES LES ÉCOLES

23. Commentaires ou suggestions que vous souhaiteriez porter à l'attention du groupe de travail, de manière à lui procurer des arguments supplémentaires pour une juste promotion du dossier.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Merci de votre précieuse collaboration